

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSECOMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI BALAGNE**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil 38

Présents 22	Absents 11	Procurations 5
----------------	---------------	-------------------

VOTE PUBLIC

Pour 27	Contre 0	Abstentions 0
------------	-------------	------------------

Date de convocation : 21/01/2016**Date d'affichage :****OBJET :****Syndicat mixte du
Pays de Balagne****Modification des statuts**Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.**Délibération transmise
à la Sous-Préfecture de
Calvi, le**

L'an deux mil seize, et le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA - D. ANDREANI - L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI - J.EMMANUELLI - ML. GUERINI - J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - F. MARCHETTI - JM. NOBILI - E. ORSINI - J. PAOLINI - J. ROBICHON - A. SANTINI - F. SEVEON - P. SIMEONI - E. SUZZONI - R. SANTELLI *représenté par F.CROCE.*

Absent(s) : M. A. ALBERTINI - MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - A. FALCUCCI - J. LUCIANI - N. MARIANI - E. MUNIER - R. POIRON - MJ. SALVATORI - G. SELLIER.

Absent(s) ayant donné procuration : P. JACQ à F. MARCHETTI - M. LUCIANI à P. GUGLIELMACCI - M. PARIGGI à A. SANTINI - L. PINELLI à P. GUIDONI - JM. SEITE à P. SIMEONI.

Secrétaire : ML. GUERINI

Le Président fait part au conseil communautaire d'une saisine adressée par le Syndicat Mixte du Pays de Balagne pour soumettre à l'approbation de l'assemblée une proposition de modification de ces statuts.

Le Syndicat, créé le 31 décembre 2009, exerce quatre compétences :

- Le suivi et la révision de la charte du territoire Balagne
- L'élaboration, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Balagne
- L'animation et le suivi du programme Leader 2009-2015 pour « bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne »
- L'élaboration et le suivi d'un Agenda 21 local.

La programmation du programme Leader est échue.

Le Syndicat a proposé la candidature du Groupe d'Action Locale de Balagne pour la programmation Leader 2014-2020 auprès de la Collectivité Territoriale de Corse le 28 juillet 2015.

Le Président présente ainsi la proposition de modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Balagne dans son article 2, alinéa 3 :

Ancien libellé : L'animation et le suivi du programme Leader 2009-2015 pour « bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne »

Nouvelle proposition : L'animation et le suivi du programme Leader 2014-2020 pour « développer une économie productrice valorisant les potentialités et les ressources endogènes »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Balagne tel que libellé ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20160127-7-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2016

Fait et délibéré, le 27 janvier 2016

Pour copie conforme

Le Président